

discours devant les deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Je suis heureux de vous accueillir à cette ouverture du Parlement, la première que je préside. L'honneur d'avoir été nommé le Représentant personnel de Sa Majesté au Canada me touche profondément. J'invoque le Divin Maître afin qu'il m'accorde la sagesse et la force qui me permettront de servir le Parlement et le peuple du Canada dans l'accomplissement de la mission qui m'a été confiée par la Souveraine.

Nous conserverons à jamais le souvenir de la présence parmi nous, l'été dernier, de notre gracieuse Reine et de Son Altesse Royale. L'accueil chaleureux dont ils ont été l'objet dans tout le pays est un gage de la fidélité, du dévouement et de l'affection des Canadiens. Notre attachement à la Couronne est une grande force unifiante. Ma préoccupation constante sera de promouvoir un esprit d'harmonie et de confiance chez tous, sans distinction de croyance ou d'origine, dans la réalisation de nos hautes destinées.

Mon Premier Ministre sera heureux de se rencontrer avec les chefs des autres gouvernements du Commonwealth au début de mai. Le Commonwealth connaît actuellement une rapide évolution constitutionnelle. Au cours de cette année la Nigeria en deviendra un membre indépendant, ayant suivi dans son progrès le processus constructif dont le Commonwealth a donné l'exemple et qui permet à des territoires dépendants de devenir de nouvelles nations par une évolution pacifique.

Nous nous réjouissons de l'esprit qui a rendu possibles les progrès réalisés depuis un an dans les rencontres entre les chefs de grandes nations, et nous croyons qu'avec de la sagesse et de la patience, la série de réunions qui doivent débiter à Paris en mai pourront amener les résultats que nous souhaitons tous. Le Canada demeure disposé à appuyer sans réserve par des échanges de vues, surtout au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ceux qui travaillent directement à élaborer des solutions diplomatiques équitables.

Une paix durable entre les nations, fondée sur la compréhension et la tolérance, est le plus profond désir des Canadiens. Le Gouvernement continue à considérer comme un objectif essentiel la réalisation, dans la plus grande mesure possible, d'un désarmement contrôlé. Le Canada ne ménagera aucun effort pour s'acquitter de ses responsabilités en tant que membre de la commission de désarmement formée de dix nations. Les pays qui possèdent des armes nucléaires ont déjà fait des progrès dans l'établissement d'un traité visant à faire cesser les essais de ces armes et à établir un régime de contrôle international.

Il a été réconfortant pour nous de constater l'approbation unanime que les Nations Unies ont accordée à la proposition canadienne en faveur de l'échantillonnage et de l'analyse plus étendus et plus efficaces des éléments radioactifs présents dans l'atmosphère, le sol et les aliments. A cette fin, nous demanderons les fonds nécessaires pour permettre au Canada de jouer un rôle de premier plan dans ce programme.

Il y a lieu de prévoir que les progrès techniques faits récemment dans la pénétration des espaces interplanétaires mèneront à d'autres réalisations éclatantes. Le Canada se réjouit de pouvoir participer activement aux travaux de la commission des Nations Unies visant à assurer l'utilisation des espaces interplanétaires à des fins exclusivement pacifiques.

[M. l'Orateur.]

L'aide économique et technique aux nations du monde moins développées reste nécessaire pour des motifs humanitaires, et aussi pour que soient jetés les fondements économiques de la paix et du progrès ordonné dans ces pays. Il vous sera donc demandé de continuer nos programmes d'aide à d'autres nations moins développées, surtout parmi celles du Commonwealth. Vous serez également invités à voter les fonds nécessaires au programme, adopté sur proposition du Canada, en vue de l'échange de bourses d'étude et de recherche au sein du Commonwealth.

Des progrès sensibles ont été réalisés dans la recherche d'une base satisfaisante pour la mise en valeur de l'énergie du fleuve Columbia en collaboration avec les États-Unis, et des négociations à cette fin ont déjà été entamées avec le Gouvernement des États-Unis. Les résultats seront soumis à l'approbation du Parlement, à qui on demandera l'autorisation de prendre les mesures nécessaires pour permettre au Canada d'assurer la pleine utilisation de cette précieuse source d'énergie. Le Gouvernement du Canada demeure disposé à collaborer avec la Colombie-Britannique à la mise en valeur en commun des richesses virtuelles de ce grand fleuve.

Les échanges internationaux forment un des éléments principaux de la prospérité du Canada et doivent continuer d'intéresser le Parlement au plus haut point. L'intensification des exportations de divers pays nous offre de nouvelles possibilités commerciales en nous posant toutefois des problèmes de concurrence. Des événements, aux répercussions très étendues pour notre commerce, se produisent en ce moment en Europe et deux de mes Ministres sont à Paris aujourd'hui pour discuter ces sujets avec des représentants d'autres nations.

L'ensemble de la situation économique du Canada s'est considérablement amélioré en 1959, et les perspectives pour 1960 sont favorables. Le problème périodique du chômage saisonnier demeure cependant; mais, à part cela, l'expansion de la production et de l'emploi s'est poursuivie dans tout le pays.

Mon Gouvernement constate avec plaisir que son programme de développement national a eu pour résultat une augmentation importante des explorations dans les régions du Nord. La découverte de pétrole et de gaz au Yukon l'an passé sera suivie cette année par une multitude de sondages d'exploration sur une grande partie du Nord canadien. Ces travaux dans la perspective d'un renouveau d'activité dans les exploitations minières indiquent avec évidence que l'entreprise privée s'intéresse maintenant de façon active au développement du Nord. De nouveaux règlements relatifs au pétrole et au gaz souligneront les occasions qui s'offrent aux Canadiens d'accéder à la copropriété de ces ressources septentrionales.

La garantie aux cultivateurs d'une part équitable du revenu national, en assurant le maintien du niveau des prix des produits agricoles, n'a cessé de recevoir l'attention de mon Gouvernement qui continue d'attacher à cette question une importance primordiale. Nos fermes ont récolté des excédents, ce qui a nécessité une révision des mesures existantes de stabilisation des prix agricoles afin d'assurer la réalisation de leur but fondamental sans une ruineuse accumulation d'excédents de stocks. La neige abondante et prématurée qui, dans les provinces des Prairies, a interrompu la moisson, rend nécessaire l'adoption d'une mesure législative d'urgence qui sera étudiée à la première occasion.

On soumettra à votre approbation un texte législatif comportant une Déclaration canadienne des Droits.

Mes Ministres étudient depuis un certain temps l'opportunité d'adopter une disposition permettant de fixer uniformément à 75 ans l'âge de la retraite